Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D20261017-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 07 octobre 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Sammy GAUTIER, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Céline LE GOFF, Hippolyne LE MEUR, Armelle NICOLAS,
Absent(s) excusé(s) :	0
Absent(s) :	Betty BARGUIL, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET, Gwendoline RIO
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	30 septembre 2026
Secrétaire de séance :	Aurore BRACQ

17 - PROJET – Demande de subvention – Fonds verts Pistes cyclables 2026 – Travaux de rénovation urbaine de la RD 145 – 2nde tranche – Section Sud

La commune souhaite poursuivre son programme de requalification des espaces publics par la requalification et l'aménagement de la section Sud de la RD145 entre le Goré et le giratoire de la rue Kerprat /Barbusse.
Cet axe constitue une voie structurante de déplacement traversant des secteurs urbanisés et desservant plusieurs équipements publics, commerces et quartiers d'habitation. L'analyse des usages met en évidence la nécessité d'améliorer la sécurité et le confort des déplacements, notamment pour les cyclistes et les piétons.
Le projet prévoit ainsi la réorganisation des espaces publics afin de favoriser les mobilités actives, d'apaiser la circulation automobile et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

L'opération de requalification urbaine de la RD145 2nde tranche comprend notamment :
- la création de pistes cyclables sécurisées et continues ;
- la mise en accessibilité des cheminements piétons ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D20261017-DE

- la sécurisation des traversées piétonnes ;
- l'amélioration du partage de l'espace public entre les différents usagers ;
- la modernisation des aménagements de voirie ;
- le renforcement de la qualité paysagère et urbaine du secteur concerné.

Ces aménagements s'inscrivent pleinement dans les objectifs nationaux de développement des mobilités actives et de réduction de l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements de courte distance. Les infrastructures cyclables figurent parmi les projets éligibles au dispositif Fonds Vert consacré aux aménagements cyclables.

Ce dispositif permet de solliciter une subvention jusqu'à 50% des dépenses éligibles. Après le retour de tous les cofinanceurs, le plan de financement prévisionnel sera ajusté dans le respect de l'économie générale du projet et représenté alors au Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Plan Vélo et Marche de l'État visant le développement des mobilités actives ;

Vu le dispositif « Fonds Vert - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » porté par l'État, destiné notamment à soutenir le développement des mobilités durables et des infrastructures cyclables

Vu le projet communal de requalification urbaine de la RD145 - Section Sud ;

Considérant que la RD145 constitue un axe structurant de la commune et que sa configuration actuelle ne permet pas d'assurer des conditions optimales de déplacement pour les cyclistes ;

Considérant que la commune souhaite favoriser les mobilités actives, sécuriser les déplacements du quotidien et encourager le report modal de la voiture vers le vélo ;

Considérant que le projet prévoit la création d'aménagements cyclables sécurisés, continus et accessibles à l'ensemble des usagers ;

Considérant que les infrastructures cyclables figurent parmi les opérations susceptibles d'être accompagnées financièrement par le Fonds Vert ;

Considérant que cette opération contribue aux objectifs de transition écologique, d'amélioration du cadre de vie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
Sur proposition du Bureau municipal et après avis de la Commission n°3 Travaux Aménagement Urbanisme Développement Economique et Tourisme du 28 septembre 2026, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de requalification urbaine de la 2nde tranche section Sud de la RD 145 du Goré au giratoire Kerprat / Barbusse et ses aménagements cyclables

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D20261017-DE

Objet dépenses	Dépenses HT	Financeur	Recettes	Participation en %
Travaux d'aménagements cyclables	278 196,00 €	**Fonds Verts Pistes Cyclables**	**139 098,00 €**	**50%**
		Subventionnable cycles Lorient Agglo	83 458,80 €	30% (*60% des investissements restants à charge subventions déduites)*
		Autofinancement	55 639,20 €	20%
Total	**278 196,00 €**	**Total**	**278 196,00 €**	**100%**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme il suit afin d'optimiser les financements extérieurs

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible pour réaliser cette opération

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tout document nécessaire à son instruction et à son exécution, ainsi qu'à solliciter tout cofinancement complémentaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajuster le plan de financement en fonction des montants définitivement attribués par les financeurs, sous réserve de ne pas modifier l'économie générale du projet.

Les six élus de l'opposition quittent la salle à 19h30 et ne prennent pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Aurore BRACQ

Le Maire,

Jérôme MEUNIER

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D20261017-DE